



Investir dans l'immobilier en Outre-mer : le dispositif Girardin

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 04/10/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 04/10/2019

Vous envisagez d'investir dans l'immobilier dans un département, une région ou un territoire d'Outre-mer ? Sachez que plusieurs dispositifs de défiscalisation coexistent : ils sont regroupés dans le cadre du dispositif Girardin. Mais qu'est-ce que le dispositif Girardin appliqué aux investissements immobiliers ? Quels sont les investissements concernés par cette défiscalisation ? ...

Le dispositif Girardin : plusieurs défiscalisations possibles

Investir, mais où ? Le dispositif Girardin concerne les investissements réalisés dans les DOM, en Nouvelle-Calédonie, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, dans les îles Wallis-et-Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises.

Différentes sources de défiscalisation...

{ABONNEZ-VOUS}

Une réduction d'impôt ouverte aux particuliers qui souhaitent investir dans l'immobilier

Une réduction d'impôt pour qui ? Cet avantage fiscal bénéficie aux personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France métropolitaine ou dans les DOM.

Une réduction d'impôt pour quoi ?

{ABONNEZ-VOUS}